

ALLOCATIONS DE STAGE

Les documents à insérer dans ce dossier selon votre situation
(Même si déjà joints dans le dossier d'inscription)



Pour les élèves mineurs

Si l'allocation est versée sur le compte bancaire du lycéen professionnel :

- Pièce d'identité du lycéen
- RIB du compte bancaire
- Autorisation ci-jointe signée
- Photocopie du livret de famille ou acte de naissance

Si l'allocation est versée sur le compte bancaire d'un représentant légal :

- Pièce d'identité du lycéen
- RIB du compte bancaire
- Autorisation ci-jointe signée
- Photocopie du livret de famille ou acte de naissance
- Photocopie de la pièce d'identité du représentant légal

Pour les élèves majeurs

Si l'allocation est versée sur le compte bancaire du lycéen professionnel :

- Pièce d'identité du lycéen
- RIB du compte bancaire

Si l'allocation est versée sur le compte bancaire d'un représentant légal :

- Pièce d'identité du lycéen
- RIB du compte bancaire
- Autorisation ci-jointe signée
- Photocopie du livret de famille ou acte de naissance
- Photocopie de la pièce d'identité du représentant légal
- Mandat sous seing privé (à demander au bureau des entreprises)



Région académique
CENTRE-VAL DE LOIRE

Autorisation du représentant légal

Année scolaire 2023-2024

Allocation en faveur des lycéens de la voie professionnelle dans le cadre de la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel

Je soussigné (e) (Nom, prénom) :

Représentant légal de l'élève mineur :
(Nom, prénoms)

Né(e) le à

Inscrit au LYCEE BEAUREGARD –37110 Château Renault
En classe de (niveau, diplôme, spécialité) :

Autorise ce (tte) dernier(e) à bénéficier de l'allocation en faveur des lycéens professionnels dans le cadre de la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel.

Conformément au Décret n° 2023-765 du 11 août 2023 relatif au versement d'une allocation en faveur des lycéens de la voie professionnelle dans le cadre de la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel, déterminant les montants et les conditions de versement de l'allocation aux lycéens de la voie professionnelle engagés dans des périodes de formation en milieu professionnel, je confirme mon choix que cette allocation soit versée sur :

- Le compte bancaire de..... (Nom, prénoms de l'élève) en tant que bénéficiaire direct de l'aide (joindre RIB)

Mon compte bancaire en tant que représentant légal (joindre RIB)

Cette autorisation doit être accompagnée d'une copie de la pièce prouvant le lien entre le représentant légal et l'élève mineur ci-dessus mentionné (livret de famille, ...).

En conformité avec ce choix, je :

- Certifie que les coordonnées bancaires transmises à l'établissement dont dépend (Nom, prénoms de l'élève) sont exactes ;
 - Demande et accepte que tous les versements relatifs à l'allocation susmentionnée soient réalisés sur ces coordonnées de paiement pour la période relative à l'année scolaire en cours.

En cas d'erreur ou de modification des coordonnées bancaires au cours de l'année, le bénéficiaire et son représentant légal s'engagent à en informer l'établissement dont le bénéficiaire dépend et à lui communiquer dans les plus brefs délais un nouveau relevé d'identité bancaire.

En cas de changement d'établissement dans l'année, une nouvelle autorisation du représentant légal doit être transmise au nouvel lycée d'accueil.

Je reconnais être informé(e) des dispositions des articles 441-6 et 441-7 du Code pénal, ce dernier prévoyant "[...] qu'« est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait : 1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ; 2° De falsifier une attestation ou un certificat originiairement sincère ; 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui. »

Date et signature du représentant légal